

**Direction générale de l'alimentation**  
**Services des actions sanitaires**  
**Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux**  
**Bureau de la santé des végétaux**  
**251 rue de Vaugirard**  
**75 732 PARIS CEDEX 15**  
**0149554955**

**Instruction technique**

**DGAL/SDSPV/2026-85**

**13/02/2026**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction abroge :**

DGAL/SDSPV/2025-108 du 21/02/2025 : Ordre de service d'inspection de la surveillance officielle des organismes réglementés (SORE) pour la filière cultures légumières, en France métropolitaine

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes : 0**

**Objet :** Ordre de service d'inspection de la surveillance officielle des organismes réglementés (SORE) pour la filière cultures légumières, en France métropolitaine

**Destinataires d'exécution**

DRAAF - SRAL

**Résumé :** Cette instruction décline, pour la filière cultures légumières, les modalités de mise en œuvre, en France métropolitaine, de la surveillance des organismes réglementés ou émergents (SORE).

**Textes de référence :**

- Règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) no 228/2013, (UE) no 652/2014 et (UE) no 1143/2014 et abrogeant les directives du Conseil 69/464/CEE, 74/647/CEE, 93/85/CEE, 98/57/CE, 2000/29/CE, 2006/91/CE et 2007/33/CE ;

- Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission du 28 novembre 2019 établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen

et du Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, abrogeant le règlement (CE) n° 690/2008 de la Commission et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2018/2019 de la Commission.

## **Table des matières**

1	Introduction .....	2
2	Lignes directrices pour l'analyse de risque .....	3
2.1	Choix des Unités Epidémiologiques (UEPI) inspectées .....	3
2.2	Facteurs de risque associés à la filière .....	3
3	Modalités de surveillance .....	7
3.1.	Population cible pour la surveillance .....	7
3.2.	Organisation et acteurs de la filière .....	7
3.3.	Autres dispositifs de contrôle ou de surveillance concernant la filière .....	8
3.4.	Description et quantification des objets à inspecter .....	8
3.5.	Période de prospection .....	9
3.6.	Articulation avec la gestion de foyer .....	15
4	Prescriptions SORE pour la filière Cultures Légumières et PPAMC .....	16
5	Gestion et valorisation des données .....	20

## **Liste des tableaux**

Tableau 1 : Ressources et documents complémentaires .....	2
Tableau 2 : Liste des facteurs de risque .....	4
Tableau 3 : Facteurs de risque pour la filière cultures légumières et PPAMC .....	7
Tableau 4 : Surfaces des différentes cultures dans l'hexagone .....	9
Tableau 5 : Période de prospection par organisme nuisible pour les cultures autres que les solanacées et cucurbitacées .....	10
Tableau 6 : Période de prospection par organisme nuisible pour les solanacées .....	13
Tableau 7 : Période de prospection par organisme nuisible pour les cucurbitacées .....	14
Tableau 8 : Prescriptions SORE 2026 pour la filière cultures légumières et PPAMC .....	19

Les modifications réalisées par rapport à la précédente version de l'instruction technique sont surlignées en gris.

## 1 Introduction

La filière Cultures Légumières et PPAMC -Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales ou Condimentaires- regroupe les productions suivantes : solanacées (tomate, aubergine, poivron), cucurbitacées (courgette, concombre et melon), carotte, betterave potagère, haricot, épinard et fraise (au sein du CTIFL, institut technique de référence pour les fruits et les légumes, la fraise est considérée comme un légume en raison des problématiques de production proches des cultures maraîchères). S'agissant des PPAMC, la SORE concerne l'immortelle d'Italie, la lavande et lavandin, l'origan, le romarin, la sarriette et le thym. L'objectif de la présente instruction filière est de fournir les informations nécessaires à la mise en place de la SORE concernant la filière, à savoir :

- Une définition des facteurs de risque et éléments à destination des SRALs pour la définition et la mise en œuvre de l'analyse de risque
- L'explicitation des modalités de surveillance pour sa mise en œuvre sur le terrain
- Les prescriptions nationales pour la filière

Le tableau ci-après présente les documents complémentaires à la présente instruction technique.

Nom du document	Informations présentes	Où trouver le document ?
Fiche filière	Informations descriptives concernant la filière Pomme de Terre en France	Sur RESANA : accès au projet RESANA accordé sur demande (agents SRAL et délégué) par les chefs de pôle santé des végétaux en SRAL
OM Chapeau SORE	Contexte de la surveillance, cadre réglementaire et objectifs Organisation globale de la surveillance Définitions et généralités sur les modalités de surveillance	Disponible sur BO-Agri : Instruction technique DGAL/SDSPV/2024-444
Protocoles SORE	Description pratique de la mise en œuvre de la SORE (dont le piégeage) par culture et par modalité	Sur RESANA : accès au projet RESANA accordé sur demande (agents SRAL et délégué) par les chefs de pôle santé des végétaux en SRAL
Fiches de reconnaissances	Information pour la reconnaissance des principaux OQ	Sur le site de la Plateforme ESV : <a href="https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic">https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic</a>
Site OEPP		<a href="https://gd.eppo.int/">https://gd.eppo.int/</a>
Site du CABI		<a href="https://www.cabi.org/">https://www.cabi.org/</a>

Tableau 1 : Ressources et documents complémentaires

## 2 Lignes directrices pour l'analyse de risque

### 2.1 Choix des Unités Épidémiologiques (UEPI) inspectées

En cultures légumières et PPAMC, les unités épidémiologiques sont :

- les parcelles cultivées en plein champ,
- les parcelles cultivées sous abris et/ou serres,
- les parcelles des particuliers.

- ✓ Les productions de plein champ peuvent concerter :
  - les légumes destinés à la transformation industrielle, production qui peut s'apparenter aux grandes cultures compte tenu de la taille importante des parcelles (plusieurs hectares) ;
  - les productions destinées au marché du frais avec 2 typologies de parcellaire possibles :
    - parcelles de petite taille, quelques mètres carrés à un hectare voire un peu plus, le plus souvent chez des maraîchers avec une commercialisation en vente directe (marchés, cueillettes, point de vente...) voire en coopérative ;
    - parcelles de plusieurs hectares dans les bassins de forte production (ex : carottes des Landes, poireaux en Pays de la Loire, salades en Normandie...) le plus souvent commercialisées en gros via des contrats.
- ✓ Les productions sous abri (sous serres ou tunnels, chauffés ou froids). On entend par serre et abris, toute surface sous laquelle un homme peut se tenir debout.

NB : les protections de type chenillette (cf. illustrations ci-dessous) sont considérées comme des cultures de plein champ



Photos de Melon - Photothèque du Cifl  
cifl.fr



### 2.2 Facteurs de risque associés à la filière

Dans le cadre de la SORE, chaque SRAL doit régionaliser son analyse de risque. Il est cependant important de rappeler que la prescription régionale, constitue un socle minimal, et doit être réalisée dans chacune des régions. L'objectif de la SORE est bien de viser une détection la plus précoce possible afin de pouvoir faciliter toute gestion de foyer qui surviendrait selon une stratégie d'éradication. En effet, il est important de ne pas laisser un OQ ou un OQP se développer « à bas bruit » dans l'environnement car cela peut conduire à terme à une modification de la stratégie de lutte pour mettre en œuvre des mesures d'enrayement avec les conséquences financières que cela pourrait avoir sur les filières.

Les analyses de risques régionales ont pour objectif essentiel de prioriser et d'aider les inspecteurs dans le choix des unités épidémiologiques (souvent la parcelle agricole) qui seront inspectées lors de la campagne de surveillance.

Au-delà des unités épidémiologiques, il est important de tenir compte pour le choix des parcelles à inspecter, de différents paramètres qui peuvent influer sur l'installation et le développement des organismes nuisibles :

#### **Facteurs de risque à prendre en compte dans l'analyse de risque régionale**

- la production sous abris ou sous filet insect proof peut constituer un facteur de risque pour les ravageurs endémiques de la parcelle sous l'angle élévation de la température mais c'est surtout l'aspect élévation de l'hygrométrie qui peut conditionner le développement de certains champignons qui est à prendre en compte ;
- les types de production : production conventionnelle ou en Agriculture Biologique ;
- la structure du paysage « agricole », avec notamment sa densité et sa continuité d'espèces potentiellement hôtes constitue aussi un facteur de risque significatif ;
- la nature des sols peut constituer un facteur de risque significatif pour certains organismes nuisibles (texture sableuse propices aux Meloidogynes par exemple ou à certaines bactéries du genre *Xanthomonas*) ;
- les rotations à risque : les cultures de bulbes, tubercules et racines sont reconnues à risque de dissémination par l'exportation de terre ;
- le recours à des interventions agronomiques réalisées par des tiers à l'exploitation pour des travaux divers notamment mécanisés (entretien du sols, récoltes...) peut constituer un risque d'introduction de nuisibles ;
- des zones à risque au sein d'une parcelle : entrées de serres et abris, zones de déterrage, de stockage, ... ;
- les dispositifs d'irrigation : eau de surface (sensibilité *Ralstonia*), zone inondable (bactériose)... ;
- les conditions climatiques : vent, gel, humidité, pluie excessive, ... ;
- l'origine des plants et des semences notamment lorsqu'ils sont importés ou produits à proximité de pays à risque ;
- la proximité de foyers où des détections (intrusions) ont déjà été mises en évidence constituent un facteur de risque majeur,
- la proximité de postes de contrôle frontaliers (PCF), de plateformes de distribution de fruits et légumes frais... peuvent constituer des zones du territoire à risque d'introduction de certains organismes nuisibles qui sont à prendre en compte ;
- les voies de communication (aéroports, autoroutes, ports ...) sont aussi à considérer en fonction de la biologie des organismes nuisibles. Elles peuvent faciliter la dissémination dès lors que des organismes nuisibles sont présents à proximité ou dans des états membres proches de la France.

Tableau 2 : Liste des facteurs de risque

NB : l'existence d'un dispositif d'épidémirosurveillance de qualité (fréquence des observations, compétence et diversité des observateurs (techniciens, producteurs...), traçabilité des observations n'est pas à négliger pour la sélection des exploitations ou zones à inspecter.

Le tableau suivant indique les facteurs de risque pour les ORE prioritaires de la filière ainsi que le groupe taxonomique, le nom vernaculaire et la distribution connue dans l'Union européenne (+ Royaume-Uni et Suisse). Les codes pays suivants sont utilisés : UE (Union européenne), BE (Belgique), CH (Suisse), CY (Chypre), DE (Allemagne), DK (Danemark), EE (Estonie), GR (Grèce), ES (Espagne), HU (Hongrie), IT (Italie), LV (Lettonie), LT (Lituanie), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), PL (Pologne), PT (Portugal), SE (Suède), SI (Slovénie), SK (Slovaquie), UK (Royaume-Uni).

Catégorie	OQ	Nom vernaculaire	Règt UE	Présence UE + CH + UK	Facteurs de risque
<b>Bactéries</b>	<i>Xylella fastidiosa</i>	Maladie de Pierce	OQP <sup>1</sup>	FR, IT, ES, PT	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Proximité de foyers identifiés</li> </ul>
<b>Bactéries</b>	<i>Ralstonia solanacearum</i>	Bactériose vasculaire	OQ-B <sup>2</sup>	FR, ES, NL, PL, HU, GR, DE, BE, (UK)	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Présence de solanacées dans la rotation</li> <li>_ Plants de solanacées en provenance de zones à risque</li> <li>_ Irrigation par eaux de surface</li> </ul>
<b>Bactéries</b>	<i>Ralstonia pseudosolanacearum</i>	Bactériose vasculaire	OQ-B	HU, DE, (IT), NL, PL, SI, CH	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Présence de solanacées dans la rotation</li> <li>_ Plants de solanacées en provenance de zones à risque</li> <li>_ Irrigation par eaux de surface</li> </ul>
<b>Bactéries</b>	<i>Ralstonia syzygii subsp indonesiensis</i>	Bactériose vasculaire	OQ-A <sup>3</sup>	HU, DE, (IT), NL, PL, SI, CH	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Présence de solanacées dans la rotation</li> <li>_ Plants de solanacées en provenance de zones à risque</li> <li>_ Irrigation par eaux de surface</li> </ul>
<b>Bactéries</b>	<i>Curtobacterium flaccumfaciens</i> pv. <i>flaccumfaciens</i>	Bactériose vasculaire du haricot	OQ-A	BE, NL	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Semences en provenance de zones à risque</li> <li>_ Plusieurs interceptions ont eu lieu en France dans différentes régions ces dernières années</li> </ul>
<b>Insectes</b>	<i>Bactericera cockerelli</i>	Psylle de la pomme de terre	OQP	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Proximité de points de contrôle frontaliers (PCF)</li> <li>_ Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits exotiques (Amérique, Caraïbes notamment)</li> </ul>
<b>Insectes</b>	<i>Bactrocera dorsalis</i>	Mouche orientale des fruits	OQP	(FR, IT, BE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Proximité de PCF</li> <li>_ Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance de zones à risque (Afrique, Asie notamment)</li> <li>_ Proximité de zones de captures (IF, AURA, GE)</li> </ul>
<b>Insectes</b>	<i>Bactrocera latifrons</i>	Mouche des solanacées	OQ A	(FR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Proximité de PCF</li> <li>_ Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance de zones à risque (Afrique, Asie notamment)</li> <li>_ Proximité de zones de captures (AURA)</li> </ul>
<b>Insectes</b>	<i>Bactrocera tryoni</i>	Mouche des fruits de Queensland	OQ A	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Proximité de PCF</li> <li>_ Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance de zones à risque (Afrique, Asie notamment)</li> </ul>
<b>Insectes</b>	<i>Ceratitis rosa</i>	Mouche des fruits du Natal	OQ A		<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Proximité de PCF</li> </ul>

<sup>1</sup> OQP : Organisme de quarantaine prioritaire tel que définit par le règlement délégué (UE) 2019/1702

<sup>2</sup> OQ-B : Organisme de quarantaine listé en annexe II B du règlement d'exécution (UE) 2019/2072 qui correspond aux OQ dont la présence est connue sur le territoire de l'UE

<sup>3</sup> OQ-A : Organisme de quarantaine listé en annexe II A du règlement d'exécution (UE) 2019/2072 qui correspond aux OQ dont la présence n'est pas connue sur le territoire de l'UE

Catégorie	OQ	Nom vernaculaire	Règt UE	Présence UE + CH + UK	Facteurs de risque
					<ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance de zones à risque (Afrique, Asie notamment)</li> </ul>
<b>Insectes</b>	<i>Keiferia lycopersicella</i>	Mineuse de la tomate	OQ A		<ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité de PCF</li> <li>Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance de zones à risque (Afrique, Asie notamment)</li> </ul>
<b>Insectes</b>	<i>Spodoptera frugiperda</i>	Légionnaire d'automne	OQP	GR, PT, CY, ES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité de PCF</li> <li>Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance du continent américain</li> <li>Zone méditerranéenne préférentiellement</li> </ul>
<b>Insectes</b>	<i>Anthonomus eugenii</i>		OQ A		<ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité de PCF</li> <li>Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance de zones à risque (Afrique, Asie notamment)</li> </ul>
<b>Insectes</b>	<i>Thaumatomibia leucotreta</i>	Faux carpocapse	OQP	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité de PCF</li> <li>Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance des continents américain et africain</li> </ul>
<b>Insectes</b>	<i>Neoleucinodes elegantalis</i>	Petit foreur de la tomate	OQ-A	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité de PCF</li> <li>Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance du continent américain</li> </ul>
<b>Insectes</b>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	Thrips jaune du théier	OQ-A	ES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité de PCF</li> <li>Proximité de foyers en Europe</li> </ul>
<b>Insectes</b>	<i>Scirtothrips aurantii</i>	Thrips sud-africain des agrumes	OQ-A	PT, ES	Plant en provenance de zones à risques (Espagne notamment)
<b>Insectes</b>	<i>Zeugodacus cucurbitae</i>	Mouche des cucurbitacées	OQ-A		<ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité de PCF</li> <li>Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance de zones à risque (Afrique, Asie notamment)</li> </ul>
<b>Insectes</b>	<i>Dacus spp.</i>		OQ-A	CY, FR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité de PCF</li> <li>Proximité de marchés ou plateformes de distribution avec produits en provenance de zones à risque (Afrique, Asie notamment)</li> </ul>
<b>Nématodes</b>	<i>Meloidogyne chitwoodi</i>	Nématode cécidogène du Columbia	OQ-A	FR, BE, DK, DE, NL, PT, SE, SI, CH	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rotations avec des cultures de bulbes, tubercules et racines, plants de légumes avec terreau</li> <li>Proximité de foyers identifiés</li> <li>Sols sableux</li> <li>Echanges de matériels, intervention de prestataires</li> </ul>
<b>Nématodes</b>	<i>Meloidogyne fallax</i>	-	OQ-B	FR, BE, DE, NL, SE, UK, CH	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rotations avec des cultures de bulbes, tubercules et racines, plants de légumes avec terreau</li> <li>Proximité de foyers identifiés</li> <li>Sols sableux</li> <li>Echanges de matériels, intervention de prestataires</li> </ul>
<b>Nématodes</b>	<i>Meloidogyne enterolobii</i>	-	OQ-B	PT, (NL) CH,	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abris et serres chauffés</li> <li>Plein champ possible dans le sud de la France</li> <li>Parcelle avec poivron dans la rotation</li> <li>3 à 4 mois de culture avant apparition des symptômes</li> </ul>

Catégorie	OQ	Nom vernaculaire	Règt UE	Présence UE + CH + UK	Facteurs de risque
<b>Nématodes</b>	<i>Nacobbus aberrans</i>	-	OQ-A	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Rotations avec des cultures de bulbes, tubercules et racines, plants de légumes avec terreau</li> </ul>
<b>Virus et viroïdes</b>	<i>Tomato leaf curl New Delhi virus</i>	-	OQ B	(FR, GT, IT, PT, ES, SK)	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Semences et plants d'origine à risque</li> <li>_ Proximité de foyers identifiés</li> </ul>
<b>Virus et viroïdes</b>	<i>Beet necrotic yellow vein virus</i>	Rhizomanie de la betterave	OQ B	UE	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Parcelles à rotation betteraves</li> <li>_ Echanges de matériels, intervention de prestataires</li> </ul>

Tableau 3 : Facteurs de risque pour la filière cultures légumières et PPAMC

Ressources bibliographiques et documentaires pour construire l'analyse de risque :

Site OEPP : <https://gd.eppo.int/> ; Site du CABI : <https://www.cabi.org/>

### 3 Modalités de surveillance

#### 3.1. Population cible pour la surveillance

La surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés ou émergents (SORE) en cultures légumières concerne les productions de solanacées (tomate, aubergine, poivron), de cucurbitacées (courgette, concombre et melon), de carotte, betterave potagère, haricot, épinard et fraise. S'agissant des plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires (PPAMC), les cultures visées par la SORE sont : l'immortelle d'Italie, la lavande et lavandin, l'origan, le romarin, la sarriette et le thym.

Sur ces espèces légumières (dont PPAMC), les plants (matériel végétatif) sont également particulièrement concernés mais sont surveillés par ou sous la supervision de l'autorité compétente SEMAE dans le cadre de la délivrance du passeport phytosanitaire.

#### 3.2. Organisation et acteurs de la filière

L'organisation et la présentation des acteurs de la filière qui suit a pour objectif de donner aux SRAL des indications leur permettant de s'appuyer et d'améliorer l'efficience de la SORE.

En France, en termes d'organisation de la production différents cas de figures sont observables :

- Cas des légumes destinés à la transformation industrielle, dont les producteurs sont regroupés en Organisation de Producteurs (OP) couramment dotée d'un service technique qui assure directement la surveillance des parcelles où apporte un soutien au producteur pour ce suivi.
- Cas des producteurs de légumes destinés aux marchés du frais qui peuvent être soit affiliés à une coopérative soit indépendants et dans ce cadre vendre directement leur marchandise.

Dans cette situation, le plus souvent le producteur assure lui-même la surveillance et le suivi technique des parcelles ; il peut aussi faire réaliser cette surveillance en prestation de service par une Chambre d'agriculture, des consultants, des distributeurs, des coopératives...).

Sur le plan pratique, pour réaliser la SORE, différentes structures peuvent être sollicitées pour faciliter la recherche de parcelles à inspecter : l'UNILET (interprofession des légumes en conserve et surgelés), le CTIFL (Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes), l'ITEIPMAI (Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et

industrielles), l'ITAB (Institut de l'Agriculture et de l'Alimentation Biologiques), les stations régionales (ACPEL, APREL, AREFLEC, ARELPAL, CATE, CEFEL, CEHM, CENTREX, SIVAM Bio, GRAB, INVENIO, LCA, PLANETE Légumes, Pôle Légumes Région Nord, TERRES D'ESSAIS, SERAIL, SERFEL, APEF, le CRIEPAM), les structures d'approvisionnement, les chambres d'Agriculture, les OP et AOP dont les listes sont disponibles à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/organisation-economique-les-organisations-de-producteurs>

Différents contacts nommés « Tête de pont légume » dans le cadre du dispositif des usages orphelins peuvent également être mobilisés pour faciliter la recherche de site à inspecter. L'animation nationale du dispositif SORE en cultures légumières tient l'annuaire de ces points de contact à la disposition des SRAL.

### **3.3. Autres dispositifs de contrôle ou de surveillance concernant la filière**

La surveillance du matériel végétal destiné à la plantation (semences et plants de légumes et PPAMC) est réalisée par SEMAE désignée autorité compétente pour le domaine dans le cadre de la délivrance du passeport phytosanitaire (article D.250-1 du CRPM). A ce titre, la surveillance relevant de ce domaine fait l'objet d'une instruction technique spécifique de SEMAE.

Le réseau national d'épidémosurveillance (dispositif ECOPHYTO) intégrant les chambres d'agriculture, les OVS, les distributeurs, les coopératives, mais aussi les lycées et les producteurs participe à la surveillance des cultures légumières en France ; 34 des principaux légumes cultivés sur le territoire sont ainsi suivis via un réseau de 1 250 parcelles de référence (observées toutes les semaines ou 2 fois par mois en période de culture) auxquelles viennent s'ajouter 1 110 parcelles observées ponctuellement. L'ensemble des observations repose sur des protocoles d'observation officiellement éprouvés.

D'autres réseaux peuvent servir d'appui à la mise en place de la SORE (réseaux des fermes et/ou expé Dephy, réseau des trente milles fermes, ...).

Les organisations de producteurs (AOP, OP...) disposent pour certaines d'entre-elles de services techniques coordonnés au plan national.

Des structures privées (distributeurs, prestataires de conseils) réalisent une surveillance dans le cadre du conseil technique.

**Avertissement :**

La SORE est une surveillance du territoire sous maîtrise d'ouvrage des services de l'Etat. Dans ce cadre aucune structure professionnelle (CA, instituts techniques, coopérative agricole, AOP, ...) ne pourra se substituer à l'Etat dans cette mission. À ce titre, aucun des réseaux de surveillance du territoire préexistants (réseau d'épidémosurveillance, ferme Dephy...) ne pourra se substituer à la SORE mise en place par la DGAL / SDSPV.

### **3.4. Description et quantification des objets à inspecter**

Sous-filière	Culture	Surface	Répartition
BTR	Betterave potagère	4 056 ha	100 % plein champ
BTR	Carottes	14 398 ha	100 % plein champ
Cucurbitacées	Concombre	1 056 ha	Plein champ (347 ha), abris (709 ha)

Sous-filière	Culture	Surface	Répartition
Cucurbitacées	Courgette	4 061 ha	Quasi 100 % plein champ
Cucurbitacées	Melon	12 532 ha	Plein champ (12 044 ha), abris (488 ha)
Fraise	Fraise	3 943 ha	Plein champ (1 711 ha), abris (2 232 ha)
Haricot	Haricot	39 364 ha	100% plein champ
Légumes feuilles	Epinard	5 897 ha	100% plein champ
PPAMC	Immortelle d'Italie	300 ha	100% plein champ
PPAMC	Lavande lavandin	5000 ha 20 000 ha	100% plein champ
PPAMC	Origan	79 ha	100% plein champ
PPAMC	Romarin	102 ha	100% plein champ
PPAMC	Sarriette	88 ha	100% plein champ
PPAMC	Thym	446 ha	100% plein champ
Solanacées	Aubergine	1 136 ha	100 % abris
Solanacées	Poivron	1 044 ha	Majorité sous abris
Solanacées	Tomate	5 044 ha	Plein champ (3 019 ha), abris (2 025 ha)

Tableau 4 : Surfaces des différentes cultures dans l'hexagone

La population cible de la SORE en cultures légumières identifiée en section 3.1 peut-être subdivisée en deux types d'unités épidémiologiques :

- Le plein champ (dont les parcelles de particuliers) ;
- L'abri (serre et tunnel) ;

Au sein de ces unités épidémiologiques, les unités d'inspection sont de trois natures :

- Des végétaux (racines, organes aériens, fruits, plantes) : il s'agit alors de déterminer par examen visuel la présence ou l'absence de symptômes causés par les ORE de la filière, et/ou de déterminer la présence ou l'absence d'organismes. Dans les deux cas, tout examen visuel en zone exempte conduisant à une suspicion de présence d'un ORE doit donner lieu à un prélèvement pour analyse officielle, conformément à l'ordre de méthode chapeau.
- Des relevés de captures réalisées à l'aide de pièges ou de filets. L'examen visuel du relevé doit donner lieu systématiquement, en cas de suspicion de présence d'un ORE en zone exempte, à l'envoi d'un échantillon pour analyse officielle ainsi qu'à un examen visuel de la parcelle support du piège et/ou des parcelles environnantes selon analyse de risque.
- Des échantillons de terre ou de végétaux devant faire systématiquement l'objet d'une analyse.

### 3.5. Période de prospection

Les tableaux ci-dessous décrivent les périodes de prospection optimales ou possibles pour chaque organisme nuisible :

Légende calendrier	
	Examen visuel possible
	Examen visuel optimal
P	Piégeage
xx	Prélèvement asymptomatique

Sous-filière	Culture	Organisme nuisible	Examen visuel	Piégeage	Prélèvement asymptomatique	Numéro fiche protocole	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
BTR	Carotte	<i>Meloidogyne fallax</i>			Terre	CL-PA-03					xx	xx	xx	xx	xx			
BTR	Carotte	<i>Meloidogyne chitwoodi</i>			Terre	CL-PA-03					xx	xx	xx	xx	xx			
BTR	Betterave potagère	<i>Meloidogyne fallax</i>			Terre	CL-PA-03					xx	xx	xx	xx	xx			
BTR	Betterave potagère	<i>Meloidogyne chitwoodi</i>			Terre	CL-PA-03					xx	xx	xx	xx	xx			
Fraisier	Fraise	<i>Scirtothrips aurantii</i>		Chromatique liquide/Frappage		CL-PI-09					P	P	P	P				
Haricot	Haricot	<i>Thaumatomibia leucotreta</i>		Phéromone Thaumatomibia leucotreta		CL-PI-07					P	P	P	P	P			
Haricot	Haricot	<i>Spodoptera frugiperda</i>		Phéromone Spodoptera frugiperda		CL-PI-05					P	P	P					
Haricot	Haricot	<i>Curtobacterium flaccumfaciens</i> pv. <i>flaccumfaciens</i>	Sur organes aériens		Sur organes aériens	CL-EV-08 / CL-PA-04												
Légumes feuilles	Epinard	<i>Beet necrotic yellow vein virus</i>			Racines	CL-PA-01			xx	xx	xx	xx						
PPAMC	Lavande / Lavandin	<i>Xylella fastidiosa</i>	Sur organes aériens		Organes aériens	CL-EV-10 / CL-PA-02					xx	xx						
PPAMC	Immortelle d'Italie	<i>Xylella fastidiosa</i>	Sur organes aériens			CL-EV-10												
PPAMC	Origan	<i>Xylella fastidiosa</i>	Sur organes aériens			CL-EV-10												
PPAMC	Romarin	<i>Xylella fastidiosa</i>	Sur organes aériens			CL-EV-10												
PPAMC	Sariette	<i>Xylella fastidiosa</i>	Sur organes aériens			CL-EV-10												
PPAMC	Thym	<i>Xylella fastidiosa</i>	Sur organes aériens			CL-EV-10												

Tableau 5 : Période de prospection par organisme nuisible pour les cultures autres que les solanacées et cucurbitacées

Culture	Organisme nuisible	Examen visuel	Piégeage	Prélèvement asymptomatique	Numéro de fiche protocole	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Aubergine	Bactrocera dorsalis		Methyl-eugenol (Bactrocera)		CL-PI-08					P	P	P	P	P	P		
Aubergine	Bactrocera latifrons		Attractif protéique		CL-PI-14					P	P	P	P				
Aubergine	Neoleucinodes elegantalis		Phéromone Neoleucinodes elegantalis		CL-PI-02					P	P	P	P				
Aubergine	Spodoptera frugiperda		Phéromone Spodoptera frugiperda		CL-PI-05					P	P	P					
Aubergine	Thaumatomibia leucotreta		Phéromone Thaumatomibia leucotreta		CL-PI-07					P	P	P	P	P			
Aubergine	Meloidogyne enterolobii	Sur racines			CL-EV-07												
Aubergine	Meloidogyne fallax	Sur racines			CL-EV-07												
Aubergine	Meloidogyne chitwoodi	Sur racines			CL-EV-07												
Aubergine	Nacobbus aberrans	Sur racines			CL-EV-07												
Poivron	Scirtothrips dorsalis		Chromatique liquide Frappage		CL-PI-10					P	P	P	P	P			
Poivron	Neoleucinodes elegantalis		Phéromone Neoleucinodes elegantalis		CL-PI-02					P	P	P	P				
Poivron	Bactrocera tryoni		Para-phéromone cuelure		CL-PI-15					P	P	P	P	P	P		
Poivron	Bactrocera dorsalis		Methyl-eugenol (Bactrocera)		CL-PI-08					P	P	P	P	P	P		
Poivron	Bactrocera latifrons		Attractif protéique		CL-PI-14					P	P	P	P	P	P		
Poivron	Thaumatomibia leucotreta		Phéromone Thaumatomibia leucotreta		CL-PI-07					P	P	P	P	P			

Poivron	<i>Spodoptera frugiperda</i>		Phéromone <i>Spodoptera frugiperda</i>		CL-PI-02					P	P	P			
Poivron	<i>Tomato leaf curl New Delhi virus</i>	Sur organes aériens			CL-EV-11										
Poivron	<i>Ralstonia solanacearum</i>	Sur organes aériens			CL-EV-09										
Poivron	<i>Ralstonia syzygii subsp indonesiensis</i>	Sur organes aériens			CL-EV-09										
Poivron	<i>Ralstonia pseudosolanacearum</i>	Sur organes aériens			CL-EV-09										
Poivron	<i>Anthonomus eugenii</i>	Sur organes aériens			CL-EV-01										
Tomate	<i>Meloidogyne chitwoodi</i>		Terre	CL-PA-03						xx	xx	xx	xx	xx	
Tomate	<i>Meloidogyne fallax</i>		Terre	CL-PA-03						xx	xx	xx	xx	xx	
Tomate	<i>Meloidogyne enterolobii</i>	Sur racines			CL-EV-07										
Tomate	<i>Meloidogyne fallax</i>	Sur racines			CL-EV-07										
Tomate	<i>Meloidogyne chitwoodi</i>	Sur racines			CL-EV-07										
Tomate	<i>Nacobbus aberrans</i>	Sur racines			CL-EV-07										
Tomate	<i>Bactericera cockerelli</i>		Chromatique liquide Filet		CL-PI-11					P	P	P	P	P	
Tomate	<i>Bactrocera latifrons</i>		Attractif protéique		CL-PI-14					P	P	P	P	P	
Tomate	<i>Spodoptera frugiperda</i>		Phéromone <i>Spodoptera frugiperda</i>		CL-PI-05					P	P	P			
Tomate	<i>Spodoptera eridiana</i>		Phéromone <i>Spodoptera eridiana</i>		CL-PI-06					P	P	P			
Tomate	<i>Neoleucinodes elegantalis</i>		Phéromone <i>Neoleucinodes elegantalis</i>		CL-PI-02					P	P	P			
Tomate	<i>Bactrocera dorsalis</i>		Methyl-eugenol (Bactrocera)		CL-PI-08					P	P	P	P	P	
Tomate	<i>Bactrocera tryoni</i>		Para-phéromone cuelure		CL-PI-15					P	P	P	P	P	
Tomate	<i>Ceratitis rosa</i>		Para-phéromone Trimedlure		CL-PI-16					P	P	P	P	P	

Tomate	<i>Keiferia lycopersicella</i>		Phéromone <i>Keiferia lycopersicella</i>		CL-PI-03					P	P	P		
Tomate	<i>Tomato leaf curl New Delhi virus</i>	Sur organes aériens			CL-EV-11									
Tomate	<i>Ralstonia solanacearum</i>	Sur organes aériens			CL-EV-09									
Tomate	<i>Ralstonia syzygii subsp indonesiensis</i>	Sur organes aériens			CL-EV-09									
Tomate	<i>Ralstonia pseudosolanacearum</i>	Sur organes aériens			CL-EV-09									

Tableau 6 : Période de prospection par organisme nuisible pour les solanacées

Culture	Organisme nuisible	Examen visuel	Piégeage	Prélèvement asymptomatique	Numéro de fiche protocole	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Concombre	<i>Spodoptera frugiperda</i>	Sur fruits	Phéromone Spodoptera frugiperda		CL-EV-05 / CL-PI-05					P	P	P					
Concombre	<i>Bactrocera dorsalis</i>	Sur fruits	Methyl-eugenol (Bactrocera)		CL-EV-06 / CL-PI-08				P	P	P	P	P				
Concombre	<i>Zeugodacus cucurbitae</i>	Sur fruits	Para-phéromone cuelure		CL-EV-06 / CL-PI-12					P	P	P	P	p			
Concombre	<i>Dacus sp.</i>	Sur fruits	Para-phéromone cuelure		CL-EV-06 / CL-PI-12					P	P	P	P	p			
Concombre	<i>Tomato leaf curl New Delhi virus</i>	Sur organes aériens			CL-EV-11												
Concombre	<i>Bactrocera latifrons</i>		Attractif protéique		CL-PI-14					P	P	P	P	P			
Courgette	<i>Bactrocera dorsalis</i>	Sur fruits	Methyl-eugenol (Bactrocera)		CL-EV-06 / CL-PI-08					P	P	P	P	P			
Courgette	<i>Zeugodacus cucurbitae</i>	Sur fruits	Para-phéromone cuelure		CL-EV-06 / CL-PI-12					P	P	P	P	P			
Courgette	<i>Dacus sp.</i>	Sur fruits	Para-phéromone cuelure		CL-EV-06 / CL-PI-12					P	P	P	P	P			
Courgette	<i>Tomato leaf curl New Delhi virus</i>	Sur organes aériens			CL-EV-11												
Melon	<i>Spodoptera frugiperda</i>	Sur fruits	Phéromone Spodoptera frugiperda		CL-EV-05 / CL-PI-05					P	P	P					
Melon	<i>Tomato leaf curl New Delhi virus</i>	Sur organes aériens			CL-EV-11												
Melon	<i>Dacus sp.</i>	Sur fruits			CL-EV-06												
Melon	<i>Zeugodacus cucurbitae</i>	Sur fruits			CL-EV-06												

Tableau 7 : Période de prospection par organisme nuisible pour les cucurbitacées

### **3.6. Articulation avec la gestion de foyer**

La direction de la qualité et du contrôle officiel (SOC France) de SEMAE est autorité compétente pour la délivrance des Passeports phytosanitaires (PP) pour un grand nombre de cultures légumières incluant des PPAMC<sup>4</sup>. Ils doivent dans ce cadre informer sans délai la DRAAF SRAL de la région concernée en cas de découverte (confirmation officielle) d'un organisme de quarantaine chez un producteur de semences ou plants. La gestion de tout foyer d'OQ relevant exclusivement de la compétence de l'Etat (ou de son délégué-OVS), l'autorité compétente pour la délivrance des Passeports phytosanitaires (SOC France) devra mettre à disposition de la DRAAF SRAL toute information utile à la gestion du foyer dans les meilleurs délais et conditions.

Dans le cadre de la détection d'un OQ par la DRAAF/SRAL, cette dernière tiendra informée l'autorité compétente pour la délivrance des passeports phytosanitaires pour une meilleure cohérence de la campagne de surveillance au regard des risques phytosanitaires.

---

<sup>4</sup> Plus précisément, ils sont compétents en application de l'article R251-16 du CRPM pour les plants d'espèces potagères et les plants de fraisiers soumis à contrôle et à certification au titre de la section 3 du chapitre Ier du titre VI du livre VI du présent code.

## 4 Prescriptions SORE pour la filière Cultures Légumières et PPAMC

Code prescription	Sous-filière	culture / unité épidémiologique	Composante	Modalité	Liste_OQ	TOTAL REGIONS												
						Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Corse	Grand-Est	Hauts-de-France	Île-de-France	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays-de-la-Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PROG-314	Cucurbitacées	Courgette	Piégeage	Para-phéromone cue-lure	<i>Zeugodacus cucurbitae, Dacus sp</i>	27	2	2	2	2	2	2	0	2	2	2	5	
PROG-057	Cucurbitacées	Concombre	Examen visuel	Sur organes aériens	<i>Tomato leaf curl New Delhi virus</i>	27	3	0	0	5	3	0	0	0	3	3	5	5
PROG-059	Cucurbitacées	Courgette	Examen visuel	Sur organes aériens	<i>Tomato leaf curl New Delhi virus</i>	29	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	5	
PROG-209	Cucurbitacées	Concombre	Piégeage	Phéromone <i>Spodoptera frugiperda</i>	<i>Spodoptera frugiperda</i>	15	2	0	0	2	2	0	0	0	2	2	3	
PROG-069	Haricot	Haricot	Piégeage	Phéromone <i>Thaumatomibia leucotreta</i>	<i>Thaumatomibia leucotreta</i>	27	2	2	3	2	0	2	3	2	3	2	2	
PROG-097	Solanacées	Poivron	Piégeage	Phéromone <i>Thaumatomibia leucotreta</i>	<i>Thaumatomibia leucotreta</i>	34	3	2	2	2	2	2	2	2	4	4	2	5
PROG-210	Cucurbitacées	Melon	Piégeage	Phéromone <i>Spodoptera frugiperda</i>	<i>Spodoptera frugiperda</i>	9	0	0	0	0	0	0	0	0	2	5	0	2
PROG-501	Haricot	Haricot	Piégeage	Phéromone <i>Spodoptera frugiperda</i>	<i>Spodoptera frugiperda</i>	27	2	2	3	2	0	2	3	2	2	3	2	2
PROG-502	Solanacées	Poivron	Piégeage	Phéromone <i>Spodoptera frugiperda</i>	<i>Spodoptera frugiperda</i>	34	3	2	2	2	2	2	2	2	4	4	2	5
PROG-206	Légumes feuilles	Epinard	Prélèvement asymptomatique	Racines	<i>Beet necrotic yellow vein virus</i>	60	0	0	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROG-076	PPAMC	Immortelle d'Italie	Examen visuel	Sur organes aériens	<i>Xylella fastidiosa</i>	18	3	0	0	0	12	0	0	0	0	0	0	3

PROG-077	PPAMC	Lavande / Lavandin	Examen visuel	Sur organes aériens	<i>Xylella fastidiosa</i>	40	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	0	10
PROG-198	PPAMC	Lavande / Lavandin	Prélèvement asymptomatique	Organes aériens	<i>Xylella fastidiosa</i>	15	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5
PROG-074	PPAMC	Origan	Examen visuel	Sur organes aériens	<i>Xylella fastidiosa</i>	5	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
PROG-073	PPAMC	Romarin	Examen visuel	Sur organes aériens	<i>Xylella fastidiosa</i>	23	11	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	6
PROG-075	PPAMC	Sariette	Examen visuel	Sur organes aériens	<i>Xylella fastidiosa</i>	4	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
PROG-072	PPAMC	Thym	Examen visuel	Sur organes aériens	<i>Xylella fastidiosa</i>	8	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
					<i>Meloidogyne enterolobii, Nacobbus aberrans, Meloidogyne chitwoodi,</i>														
PROG-231	Solanacées	Aubergine	Examen visuel	Sur racines	<i>Meloidogyne fallax</i>	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2
PROG-095	Solanacées	Poivron	Piégeage	Chromatique liquide Frappage	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	12	2	0	0	0	2	0	0	0	0	2	2	2	2
PROG-084	Solanacées	Aubergine	Piégeage	Methyl-eugenol (Bactrocera)	<i>Bactrocera dorsalis</i>	9	0	0	0	1	2	0	0	0	0	2	1	1	2
PROG-085	Solanacées	Aubergine	Piégeage	Phéromone Neoleucinodes elegantalis	<i>Neoleucinodes elegantalis</i>	28	2	2	2	2	2	0	2	2	2	3	3	2	4
PROG-083	Solanacées	Aubergine	Piégeage	Phéromone Spodoptera frugiperda	<i>Spodoptera frugiperda</i>	28	2	2	2	2	2	0	2	2	2	3	3	2	4
PROG-083	Solanacées	Aubergine	Piégeage	Phéromone Thaumatomibia leucotreta	<i>Thaumatomibia leucotreta</i>	28	2	2	2	2	2	0	2	2	2	3	3	2	4
PROG-233	Fraisier	Fraise	Piégeage	Chromatique liquide Frappage	<i>Scirtothrips aurantii</i>	52	3	2	6	2	6	2	3	2	2	10	6	2	6
PROG-099	Solanacées	Poivron	Piégeage	Phéromone Neoleucinodes elegantalis	<i>Neoleucinodes elegantalis</i>	34	3	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4	2	5
PROG-109	Solanacées	Tomate	Piégeage	Phéromone Neoleucinodes elegantalis	<i>Neoleucinodes elegantalis</i>	18	2	0	2	2	2	0	0	2	0	2	2	2	2
PROG-052	BTR	Carotte	Prélèvement asymptomatique	Terre	<i>Meloidogyne chitwoodi, Meloidogyne fallax</i>	33	2	2	2	2	2	0	2	5	2	5	5	2	2

<b>PROG-112</b>	Solanacées	Tomate	Prélèvement asymptomatique	Terre	<i>Meloidogyne chitwoodi, Meloidogyne fallax</i>	34	4	2	2	2	2	2	2	2	2	5	2	2	5	
<b>PROG-098</b>	Solanacées	Poivron	Piégeage	Methyl-eugenol (Bactrocera)	<i>Bactrocera dorsalis</i>	12	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	2	1	1	1
<b>PROG-108</b>	Solanacées	Tomate	Piégeage	Methyl-eugenol (Bactrocera)	<i>Bactrocera dorsalis</i>	5	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	1	
					<i>Meloidogyne enterolobii, Nacobbus aberrans, Meloidogyne chitwoodi, Meloidogyne fallax</i>	24	4	0	2	2	4	0	0	0	0	6	0	0	6	
<b>PROG-232</b>	Solanacées	Tomate	Examen visuel	Sur racines	<i>Bactericera cockerelli</i>	6	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	0	0	2	
<b>PROG-106</b>	Solanacées	Tomate	Piégeage	Chromatique liquide Filet	<i>Bactrocera dorsalis</i>	11	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	
<b>PROG-061</b>	Cucurbitacées	Concombre	Piégeage	Methyl-eugenol (Bactrocera)	<i>Bactrocera dorsalis</i>	22	2	2	2	2	2	2	2	0	2	2	2	2	0	
<b>PROG-208</b>	Cucurbitacées	Courgette	Piégeage	Methyl-eugenol (Bactrocera)	<i>Spodoptera frugiperda</i>	18	2	0	2	0	2	0	0	2	2	2	2	2	2	
<b>PROG-107</b>	Solanacées	Tomate	Piégeage	Phéromone Spodoptera frugiperda	<i>Spodoptera frugiperda</i>	8	0	0	0	4	0	0	2	0	2	0	0	0	0	
<b>PROG-310</b>	BTR	Betterave potagère	Prélèvement asymptomatique	Terre	<i>Meloidogyne chitwoodi, Meloidogyne fallax</i>	15	2	0	0	2	2	0	0	0	0	2	2	0	0	
<b>PROG-313</b>	Cucurbitacées	Concombre	Piégeage	Para-phéromone cuelure	<i>Zeugodacus cucurbitae, Dacus sp</i>	18	2	0	2	2	2	0	0	0	0	2	2	2	3	
<b>PROG-323</b>	Solanacées	Tomate	Piégeage	Phéromone Keiferia lycopersicella	<i>Keiferia lycopersicella</i>	12	2	0	2	2	2	0	0	2	0	2	2	2	2	
<b>PROG-110</b>	Solanacées	Tomate	Piégeage	Phéromone Spodoptera eridania	<i>Spodoptera eridania</i>	12	2	0	2	0	2	0	0	2	2	2	2	2	2	
<b>PROG-316</b>	Solanacées	Tomate	Piégeage	Para-phéromone Trimedlure	<i>Ceratitis rosa</i>	46	2	2	2	5	2	2	2	2	5	5	5	5	10	
<b>PROG-058-a</b>	Cucurbitacées	Courgette	Examen visuel	Sur fruits	<i>Tomato leaf curl New Delhi virus, Ralstonia solanacearum, Ralstonia pseudosolanacearum,</i>	91	5	2	10	5	5	2	5	7	5	10	10	10	15	
<b>PROG-103-a</b>	Solanacées	Tomate	Examen visuel	Sur organes aériens																

Tableau 8 : Prescriptions SORE 2026 pour la filière cultures légumières et PPAMC

## 5 Gestion et valorisation des données

Les actions SORE prévues par cette instruction-filière doivent être saisies sous le sous-axe « Cultures légumières et PPAMC » de l'axe « Surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés ou émergents » de PGI conformément aux dispositions de l'ordre de méthode chapeau.

Je vous invite à me signaler toute difficulté qui apparaîtrait dans la mise en œuvre de cette instruction.

Le Sous-Directeur de la Santé et de la Protection des Végétaux  
Emmanuel Koen